

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

#### Arrêté du 20 décembre 2007 relatif à la hausse du tarif des services d'aide et d'accompagnement à domicile

NOR : ECEC0771252A

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 347-1 et L. 347-2,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le prix des prestations fixé lors de la signature d'un contrat d'aide et d'accompagnement mentionné à l'article L. 347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 2,2% en 2008 par rapport à l'année précédente.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007.

CHRISTINE LAGARDE